



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 12 janvier 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 5 janvier 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h12.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

Etaient absents : Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Colette LOMBARD, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Agnès MARGUET

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : M. OUDOT/M. PERRIN ; B. DIRAND/P. BENOIT ; M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN ; C. LOMBARD/N. PERROT ; D. ROUX/B. LAPOIRE.

Avancement de grade 2023 - Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

L'avancement de grade permet aux fonctionnaires territoriaux d'évoluer dans leur carrière, d'un grade au grade immédiatement supérieur à l'intérieur de leur cadre d'emploi.

Il s'agit d'un avancement au choix établi par ordre de mérite. Ce choix s'effectue en tenant compte de l'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle de l'ensemble des agents pouvant y prétendre.

Le Conseil municipal a fixé, par délibération en date du 6 décembre 2007, les taux de promotion à 100 % pour l'avancement de grade des agents de la collectivité après avis favorable du Comité technique (CT) départemental du Centre de gestion du Doubs en date du 26 septembre 2007.

En 2023, il est proposé à l'avancement de grade 3 agents méritants et remplissant les conditions d'accès au grade supérieur, conformément au courriel du 30 novembre 2022 du Centre de gestion.

Ainsi, Monsieur Dominique LAFFERRIERE est promu au grade d'agent de maîtrise principal, Madame Isabelle BERTIN au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et Madame Camille CLERC au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Adopte les modifications du tableau des effectifs ainsi proposées :
 - o Grade d'agent de maîtrise :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

- Grade d'agent de maîtrise principal :
 - ancien effectif : 0
 - nouvel effectif : 1

 - Grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0
 - Grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe :
 - ancien effectif : 0
 - nouvel effectif : 1

 - Grade d'adjoint administratif territorial :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0
 - Grade d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe :
 - ancien effectif : 0
 - nouvel effectif : 1
- Octroie les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois qui seront inscrits au budget principal, chapitre 012.
- Donne tous pouvoirs à Mme le Maire ou à son représentant pour effectuer les démarches nécessaires.

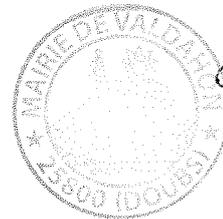
Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR



Affiché à la Mairie de Valdahon le :
16/01/2023